

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur François **ROVASIO**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

Présents : François **ROVASIO**, maire ; Bernard **MILLE**, 1^{er} adjoint, José **VARESANO**, 3^{ème} adjoint ; Florent **FRETY**, 5^{ème} adjoint ; Marie-José **AMEVET**, Christophe **AZAÏS**, Sylvie **BORJON**, Corinne **COLLOMBET**, Véronique **FERRI**, Franck **LEFEVRE**, Odile **PIATON**, Alexandre **THOMAS**.

Absents : Martine **MASSON**, 2^{ème} adjoint (procuration à François ROVASIO), Nelly **CHAIN**, 4^{ème} adjoint (procuration à José VARESANO) ; Isabelle **ALBERT**, Muriel **BARD**, Pascale **EXCOFFIER**, Raphaël **PELLEGRINI** (procuration à Bernard MILLE), Thomas **BILLON-PIERRON** (procuration à Véronique FERRI).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Franck **LEFEVRE**

1. Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2024

Aucune remarque, procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024

Aucune remarque, procès-verbal approuvé à l'unanimité.

3. Marchés publics de services – Mission de délégué à la protection des données- Adhésion à un groupement de commandes-Désignation de la 3CMA comme coordonnateur-Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes-Nomination d'un délégué à la protection des données

Après en avoir délibéré et nommé AGATE comme DPD (Délégué à la Protection des Données) de la collectivité, le marché publics de services - Mission de délégué à la protection des données - Adhésion à un groupement de commandes - Désignation de la 3CMA comme coordonnateur - Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes-Nomination d'un délégué à la protection des données est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation de l'avenant à la convention de prestations pour des interventions en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail 2022-2024

Un avenant à la convention doit être approuvé afin de rembourser des prestations non réalisées pour la période 2022-2024.

Approbation à l'unanimité.

5. Approbation de la convention de prestations pour des interventions en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail 2025-2027

Monsieur le maire rappelle que selon l'article L 4644-1 du Code du travail, tout employeur, quel que soit l'effectif ou le secteur d'activité de l'entreprise, doit désigner au moins un salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Monsieur le maire propose dans la continuité du travail déjà effectué sur la période 2022-2024 pour remplir ses obligations réglementaires de bénéficier de la mise à disposition du service Prévention de la 3CMA et des collectivités associées à compter du 1er janvier 2025. Et propose au conseil de

renouveler sa convention de prestations.
Approbation à l'unanimité

6. Approbation de la convention de projets pour le développement de la lecture publique entre le conseil Savoie Mont Blanc et la commune

Afin de continuer de bénéficier des services et des aides financières du conseil Savoie Mont Blanc, monsieur le maire demande au conseil d'approuver cette convention de projets.
Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur Pascal Miclot pour l'installation du logiciel.
Approbation à l'unanimité

7. Régularisation foncière par échange de parcelles DAMES/Commune

Point annulé.

8. Autorisation donnée au maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
- Opération « MATERIELS DIVERS » (2188-101) : 6 552€ (chaines à neige pour le tracteur).
Approbation à l'unanimité

9. Renouvellement de l'adhésion au comité Maurienne et Porte de Maurienne "Le souvenir Français"

Point annulé.

10. Renouvellement de l'adhésion à AGATE

L'adhésion à AGATE s'élève à 521.10 € pour l'année 2025.
Approbation à l'unanimité

11. Renouvellement de l'adhésion au CAUE

L'adhésion au CAUE s'élève à 200.00 € pour l'année 2025.
Approbation à l'unanimité.

12. Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale

Un nouveau régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale vient d'entrer en vigueur. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable. Le taux proposé pour la part fixe et le montant pour la part variable ont été calculés de façon que la montant de l'indemnité soit équivalent à l'ancienne indemnité touchée par l'agent. Après de longues discussions, l'instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale a été adoptée à la majorité (4 contres (Nelly CHAIN, José VARESANO, Marie-Josée AMEVET, Sylvie BORJON) et 2 abstentions (Thomas BILLON-PIERRON, Véronique FERRI))

13. Création et suppression de poste, avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour assurer les missions d'accueil du public, d'instruction des dossiers d'état civil, de gestion informatisée du cimetière...
Approbation à l'unanimité.

14. Comptes rendus réunion

Réunion de la 3CMA jeudi 30 janvier à Jarrier.

15. Questions diverses

Reste à réaliser

Tableau des restes à réaliser

ARTICLE	CHAPITRE	OPERATION	DÉSIGNATION	BUDGET 2024	REALISE 2024	RESTES A REALISER
2158		114	caméras vidéo surveillance (délibération attribution marché en date du 09/12/2024 de 77 476,80€) acte engagement signé le 12/12/2024+ devis du 02/05/2024 RE SOURCE	130 000,00 €	2 615,64 €	78 302,00 €
2041481	204		subventions bâtiment et installations (convention de financement passerelle du Rieu Sec du du 23/08/2023)	28 000,00 €	-00 €	28 000,00 €
2128		526	rénovation centre bourg (Délibération attribution MO en date du 05-04-2022; 135 958,05€) : halle couverte	1 650 696,00 €	258 870,18 €	1 239 236,00 €
2051	20		immobilisation incorporelles (GO FOLIO contrat du 19/12/2017)	23 900,00 €	3 829,20 €	19 400,00 €
21318		530	église (MO du 07/11/2024 10 080€)	147 500,00 €	5 100,53 €	10 080,00 €
TOTAL RESTES A REALISER EN DEPENSES D' INVESTISSEMENT						1 375 018,00 €
1641	16		emprunts	1 271 600,00 €	850 000,00 €	400 000,00 €
1321		526	rénovation centre bourg (DETR arrêté préfectoral du 08/07/2022; 250 000€)	400 000,00 €	75 000,00 €	175 000,00 €
1322		526	rénovation centre bourg (Région arrêté du 17/04/2024; 80 000€)	220 000,00 €		80 000,00 €
1323		526	rénovation centre bourg (FDEC du 12/05/2023; 10 000€/CDG du 12/08/2023 ; 106 250€, du 19/07/2024 106 250€)	59 000,00 €	55 625,00 €	3 375,00 €
1328		526	rénovation centre bourg (convention FAST du 17/08/2023, 510 000€)	247 000,00 €	150 000,00 €	97 000,00 €
TOTAL RESTES A REALISER EN RECETTES D' INVESTISSEMENT						756 375,00 €

Fait le 21 janvier 2025, à Saint-Julien-Montdenis.

Le maire,
François ROVASIO



Caméra

L'autorisation est en cours de validation à la préfecture.

Jugement

Le jugement de Monsieur Serge Capucetti a été rendu le 18 décembre 2024 et confirme que Monsieur Serge Capucetti n'a plus de droit sur le chalet. Il est toujours astreint par jour à des pénalités jusqu'à sa mise en conformité.

Façades de l'église

Les travaux vont bientôt commencer et l'autofinancement pour la commune s'élève à 20 700€.

Route de Montdenis

Les travaux sont toujours en cours et les chutes de pierre restent nombreuses.

Ombrières

Deux tracteurs sont stationnés sous les ombrières et la maintenance de ceux-ci semblent être effectuée par du personnel de maintenance.

Monsieur le Maire indique que le lieu n'est pas adapté à ce type d'opération et va se rendre sur les lieux dès la fin du conseil municipal.

Noms de rues

Le nom des rues n'a toujours pas été validé par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20H20

Le maire,
François ROVASIO.

Le secrétaire de séance,
Franck LEFEVRE.